



DOSSIER INTERNAT A CONSERVER

PAR LA FAMILLE

ANNEE SCOLAIRE 2025/ 2026

RESPONSABLE MME RAI

TRES IMPORTANT

AUCUN MEDICAMENT NE SERA DONNE SANS ORDONNANCE

Tous les internes ayant un traitement médical seront dans l'obligation de fournir, tous les lundis, un semainier, identifié au nom de l'élève, rempli à l'avance par les parents, avec les médicaments et l'ordonnance.

Il est conseillé de prévoir une ordonnance couvrant l'année scolaire, pour anticiper les douleurs occasionnelles ou la fièvre.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES A RETOURNER IMPERATIVEMENT AVANT LA RENTREE

- Autorisation de sortie jointe
- 1 photo d'identité
- Copie de la fiche médicale donnée dans le dossier d'inscription remplie par la famille voire (par le médecin seulement pour les CAPA et BAC PRO)

TROUSSEAU DES INTERNES FOURNI PAR LA FAMILLE

- 1 alèse imperméable pour matelas de 90cm de large (obligatoire par mesure d'hygiène)
- 1 drap housse et un drap plat ou housse de couette + couette d'une personne
- 1 taie d'oreiller 65 x 65 cm

Par mesure d'hygiène, la literie sera lavée par quinzaine au domicile

- Serviettes et gants de toilette
- 1 trousse de toilette, comprenant tout le nécessaire pour une bonne hygiène.
- Des tenues adaptées à la saison.
- Un peignoir
- Chaussons de préférence type Crocs
- Un cadenas à clé ou à code.
- Un gobelet
- Une boîte hermétique pour les denrées alimentaires
- Une gourde ou bouteille isotherme

Les rasoirs à lames ne sont pas autorisés

REGLES DE VIE DE L'INTERNAT

PREAMBULE

L'internat du Lycée de Saint Sorlin contribue au projet éducatif de l'établissement. C'est un service rendu pour permettre aux élèves d'effectuer leurs études dans les meilleures conditions, compte tenu de l'éloignement géographique, des difficultés de transport ou par choix personnel. Le fonctionnement est basé sur une relation de confiance et de respect de chacun d'entre nous. Il se donne plusieurs objectifs :

- **Apprendre à vivre ensemble.**
- **Encourager la réussite scolaire.**
- **Apporter un accompagnement éducatif.**
- **Participer à des moments de vie collective (repas, sorties, activités, temps libre, ...)**

AFFAIRES PERSONNELLES

Le lundi matin, chaque interne pose sa valise dans le local à bagages en arrivant. Il la récupérera à 16h30, à la fin des cours.

Le vendredi matin, elle sera déposée dans le local avant d'aller prendre son petit déjeuner et récupérée à 16h30 au moment du départ en week-end.

A l'internat, chaque interne dispose d'un rangement privé. Celui-ci sera fermé par un cadenas (notifié dans le trousseau).

Il est obligatoire de communiquer le code ou de fournir un double des clés à l'équipe éducative. Cela s'avère bien utile en cas d'oubli !

A titre exceptionnel, l'internat pourra prêter un cadenas. Mais, si récidive, l'interne sera contraint de ramener toutes ses affaires le vendredi, literie compris.

L'établissement décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte. Il est déconseillé d'avoir des objets de valeur ou de l'argent.

HORAIRES DE L'INTERNAT

MATIN	APRES-MIDI						
7h00. Réveil des jeunes	16h25. Ouverture des chambres.						
8h00. Petit déjeuner au self.	16h30. Appel au foyer. Gouter						
8h30. Début des cours.	16h30/ 17h20. Temps libre						
	<table border="1"><thead><tr><th><u>COLLEGIENS</u></th><th><u>LYCEENS</u></th></tr></thead><tbody><tr><td><u>17h30/ 18h00</u> Organisation sac de cours et lecture des leçons</td><td><u>17h30/ 19h00</u> Devoirs accompagnés en salle d'étude</td></tr><tr><td><u>18h00/ 19h00</u> Devoirs accompagnés en salle d'étude</td><td></td></tr></tbody></table>	<u>COLLEGIENS</u>	<u>LYCEENS</u>	<u>17h30/ 18h00</u> Organisation sac de cours et lecture des leçons	<u>17h30/ 19h00</u> Devoirs accompagnés en salle d'étude	<u>18h00/ 19h00</u> Devoirs accompagnés en salle d'étude	
<u>COLLEGIENS</u>	<u>LYCEENS</u>						
<u>17h30/ 18h00</u> Organisation sac de cours et lecture des leçons	<u>17h30/ 19h00</u> Devoirs accompagnés en salle d'étude						
<u>18h00/ 19h00</u> Devoirs accompagnés en salle d'étude							
	19h00/ 20h00. Repas au self.						
	20h00/ 20h45. Temps libre.						
	20h30. Pose du téléphone pour le cycle collège.						
	21h30. Les collégiens intègrent leur chambre.						
	21h45. Pose du téléphone pour le cycle lycée. Les lycéens intègrent leur chambre.						
	22h00. Extinction des lumières.						

Les téléphones sont interdits pendant le temps d'étude.

Les internes, en journée, sont considérés comme demi-pensionnaires. Ils n'auront pas la possibilité de retourner dans leur chambre avant 16h30.

Il est donc important de bien préparer ses affaires le soir pour ne rien oublier.

LE RESPECT

Une tenue vestimentaire correcte est exigée pour les soirées dans le foyer, ainsi que pour circuler dans les couloirs.

Comme stipulé dans le règlement de l'établissement, sont proscrits les débardeurs, les shorts, les crop top laissant apparaître le nombril, les pantalons taille basse laissant voir les sous-vêtements. (Voir règlement lycée).

SANTE

Aucun médicament ne sera stocké dans les chambres. Si traitement, l'ordonnance et les médicaments devront être transmis à l'équipe éducative, qui respectera la posologie, conformément à la prescription médicale.

HYGIENE

Une bonne hygiène commence par une toilette régulière matin et/ou soir.

Il est demandé de faire son lit et de ranger sa chambre. Les valises sont rangées sous les lits.

Toute denrée alimentaire devra être stockée dans une boîte en plastique fermée hermétiquement. Un réfrigérateur est à la disposition des internes.

LE TELEPHONE

Il est autorisé pendant les temps libres notifiés dans les horaires (voir tableau).

Durant la nuit, ils sont branchés au foyer sous la surveillance de Mme Chabaud.

Si l'usage du téléphone n'est pas respecté, il sera confisqué et rendu le lendemain. Les responsables légaux seront avisés par téléphone. L'interne pourra utiliser le téléphone de l'internat pour joindre sa famille.

FEUILLE DE PRESENCE

L'appel se fait plusieurs fois dans la journée :

- **8h00.** Au petit déjeuner au self.
- **16h30.** A la fin des cours, les internes doivent impérativement passer au foyer signaler leur présence avant de profiter de leur temps libre.
- **19h00.** Au dîner au self.

Toute absence injustifiée, entrainera un appel téléphonique auprès des responsables légaux

SANCTION

Le jeune qui ne respecte pas les règles de vie à l'internat sera sanctionné dans le cadre des procédures fixées par le règlement intérieur du lycée.

L'EQUIPE EDUCATIVE

Mme RAI, Responsable de l'internat

Mme CHABAUD, Assistante Educative de nuit.

Mme CLEMENCON, Educatrice de Vie Scolaire

Mme BARRAUD, Educatrice de Vie Scolaire.

AUTORISATION DE SORTIE DES INTERNES

2025-2026

Madame, Monsieur,.....

Responsable légal deélève en classe de

autorisons notre fils/fille :

- A sortir de l'établissement tous les jours de la semaine entre 16H30 et 17H20 :

OUI NON

- A quitter l'établissement tous les mercredis à 11h30 pour rentrer au domicile familial et à rentrer le jeudi à 8h40 :

OUI NON

- Mon enfant est en cycle CAPA ou BAC PRO, je l'autorise à sortir de l'établissement de 8H à 8H40 tous les jours de la semaine :

OUI NON

La bonne tenue dans le village et l'exactitude à l'heure de l'étude seront exigées pour ces sorties.

Fait à le

Signature du/des responsable(s) légal(aux)

Rayer la mention inutile